

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION N°CP2023- 12/4/19 DOSSIER N°6034	FONDS DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT (FDSH) : COLLÈGES JULES MAROUZEAU ET MARTIN NADAUD DE GUÉRET
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Mary-Line GEOFFRE à Renée NICOUX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Patrice MORANCAIS
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : FONDS DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT
(FDSH) : COLLÈGES JULES MAROUZEAU ET MARTIN NADAUD DE
GUÉRET**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération N°11/3/19 du Conseil Général du 13 octobre relative au Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH)
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-12/4/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'accorder aux collègues :

- Jules MAROUZEAU de GUÉRET, la somme de **515 €** au titre de la réparation d'une chambre froide ;

- Martin NADAUD de GUÉRET, les sommes de **1 165 €** pour la réparation d'un four et **353 €** pour la réparation d'une chambre froide dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH) ;

La somme totale des subventions est de **2 033 €**.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental 2023, sous l'imputation suivante : chapitre 65, article 657381, fonction 221.

- Autorise la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document utile à l'aboutissement de ces décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET